

## La gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles des agents contractuels

Intégrer la gestion externalisée des risques professionnels des agents contractuels et leur réparation  
Savoir différencier la gestion des contractuels gérés en auto-assurance et les contractuels du régime général de la sécurité sociale

mise à jour  
Janvier 2025

durée :  
1 jours/7 heures

tarif en inter :  
620 €

### Profil des apprenants

Agents ou responsables des services RH, agents chargés de la gestion des carrières des agents contractuels

### Prérequis

Pas de prérequis  
Débutant ou peu d'expérience  
Formation accessible à tous, adaptable en fonction du profil

### Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation  
Supports de formation  
Exposés théoriques / cas pratiques

### Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

### Les + de la formation

Une explication concrète du statut particulier du contractuel en auto-assurance et du contractuel du régime général  
Une formation complète et pratique pour les gestionnaires RH

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la connaissance de la réglementation relative à la protection sociale des agents contractuels de l'État.
- Savoir qualifier les événements (AT, MP) et savoir appliquer le principe de la présomption d'imputabilité.
- Connaître les principes généraux applicables à la gestion des risques professionnels des agents contractuels et maîtriser la procédure d'instruction du régime général.
- Connaître et maîtriser la procédure d'indemnisation et de réparation de l'agent contractuel

### Programme de la formation

#### Maîtriser la connaissance de la réglementation relative à la protection sociale des agents contractuels de l'État

- Le champ d'application de la réglementation
- Le fonctionnement du régime
- La coordination entre régime spécial et régime général

#### Savoir qualifier les événements (AT, MP) et savoir appliquer le principe de la présomption d'imputabilité

- Définition d'un accident du travail, de trajet, de maladie professionnelle
- Le principe de la présomption d'imputabilité et la charge de la preuve

#### Connaître les principes généraux applicables à la gestion des risques professionnels des agents contractuels et maîtriser la procédure d'instruction du régime général

- Les modalités de déclaration des risques professionnels
- La procédure d'instruction dématérialisée de la CPAM
- La gestion des contractuels en auto-assurance
- Mise en situation, cas d'espèce, présentation de la plateforme de la CPAM

#### Connaître et maîtriser la procédure d'indemnisation et de réparation de l'agent contractuel

- La protection sociale et statutaire
- Soins et arrêts de travail
- Cas particulier de la rechute
- La réparation du régime général (rente ou indemnité en capital)



#### Cas pratiques :

prise en charge d'un accident et d'une maladie professionnelle  
Calcul de la rente d'invalidité du régime général